

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

⇒ **Samedi 25 avril de 10h à 12h : Atelier dessin avec David Garcia**
[Dès 7 ans - sur inscription]



⇒ **Prochain Bla Bla Thé jeudi 23 avril à 14h30**

Stationnement Rappel important



- ⇒ Les piétons et les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir emprunter les trottoirs en toute sécurité.
- ⇒ Pas de stationnement devant les garages ou sorties de parking : merci de ne pas bloquer les accès de nos voisins.
- ⇒ Interdiction de se garer en dehors des places matérialisées dans les rues où elles le sont.
- ⇒ Un stationnement masquant la visibilité met en danger les automobilistes et son auteur sera verbalisé.

Faisons preuve de civisme !

Démarchage à domicile

De nombreux abus ont été constatés. Le code de la consommation ne permet pas à la mairie d'interdire le démarchage à domicile. Un arrêté visant à réglementer le démarchage sur la commune est en cours de rédaction.

Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance si un démarcheur se présente à votre porte :

- **Exigez la présentation d'une carte professionnelle.**
- **Ne signez rien sans avoir un devis.**
- **Demandez conseil à vos proches.**
- **Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17.**



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Mars 2026

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

Mardi : 14h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

Samedi : 10h à 12h

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.

Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.

Samedi : 09h30 à 11h30.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h30-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.



Madame, Monsieur,

C'est avec un réel engagement et une grande responsabilité que je vous présente ce premier édito à l'issue du premier conseil municipal de la mandature.

L'équipe municipale tient à remercier les électrices et les électeurs qui se sont déplacés pour participer à ce scrutin. Dans un contexte marqué par une participation plus limitée et la présence d'une seule liste, chaque vote exprimé revêt une importance particulière et témoigne d'un attachement à la vie démocratique locale.

Ce début de mandat est marqué par l'installation de nouveaux conseillères et conseillers.

Leur implication, leur diversité de parcours et leur volonté de s'engager au service de notre commune constituent une richesse précieuse.

Je souhaite également remercier l'ensemble des élus sortants pour le travail accompli au cours du précédent mandat.

Notre équipe municipale est pleinement mobilisée pour répondre aux attentes de tous les habitants, dans un esprit d'écoute, de transparence et de proximité. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer le lien avec celles et ceux qui se sont moins mobilisés, afin que chacun trouve sa place dans la vie de notre commune.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des projets, des actions engagées et des évolutions de notre commune.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour nous faire part de vos attentes.

Profitez des belles journées qui se profilent et du spectacle coloré que nous offre la nature.

À bientôt

Le Maire
Nadine Poulain



EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026, lors de la réunion de conseil d'installation, il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Madame Nadine POULAIN a été élue Maire à l'unanimité et installée dans ses fonctions.

Le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints.

La liste présentée par Philippe Remen a été élue à l'unanimité :

- Monsieur Philippe REMEN,
- Madame Catherine GERMOND,
- Monsieur Fabien JAVELOT,
- Madame Evelyne CHARTON,
- Monsieur Serge AGNESSENS.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le conseil, décide à l'unanimité des membres présents de fixer à 5 le nombre des adjoints de la commune de Jonchery-sur-Vesle et d'autoriser Madame le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités du maire et des adjoints à 90 % du montant de référence. Le conseil a également fixé le montant alloué à un conseiller délégué.

OBJET : DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer au Maire certaines attributions dont la liste est consultable en mairie.

OBJET : FORMATION DES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de former les commissions ci-dessous sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants qui ont été proclamés élus :

COMMUNICATION FINANCES 6 membres Responsable : Philippe REMEN	Juliette VILLAIN Annie BRETON Florian BEAUCREUX Jean-Eudes LHERBIER Sébastien GRELET
--	--

VOIRIE FLEURISSEMENT ESPACES VERTS 8 membres Responsable : Catherine GERMOND	Françoise POIRET Annie GODEBERT Aline SCHOONBAERT Isabelle LOVATO Serge AGNESSENS Fabien JAVELOT Jean-Joseph MEBE
---	---

VIE CULTURELLE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE 10 membres Responsable : Fabien THOMAS	Annie BRETON Annie GODEBERT Bénédicte DUFRENNE Isabelle LOVATO Jean-Eudes LHERBIER Florian BEAUCREUX Philippe REMEN Sébastien GRELET Fabien JAVELOT
--	---

MÉDIATHÈQUE INTERGENERATIONNEL 6 membres Responsable : Evelyne CHARTON	Françoise POIRET Juliette VILLAIN Isabelle LOVATO Jean-Eudes LHERBIER Sébastien GRELET
---	--

BATIMENTS SÉCURITÉ 7 membres Responsable : Fabien JAVELOT	Catherine GERMOND Aline SCHOONBAERT Serge AGNESSENS Sébastien GRELET Vincent THOMAS Jean-Joseph MEBE
--	---

APPEL D'OFFRES 3 membres Présidente : Nadine POULAIN (Maire et trésorier sont Membres d'office)	Catherine GERMOND Aline SCHOONBAERT Fabien JAVELOT
---	--

OBJET : DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LOCAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De nommer les délégués auprès des associations et des organismes locaux ci-dessous sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres
- De charger le Maire de transmettre ces informations auprès des différents organismes.

Délégués auprès des associations et des organismes locaux.

ADMR	Juliette VILLAIN
ANCIENS COMBATTANTS	Jean-Eudes LHERBIER
ECOLE DE MUSIQUE	Evelyne CHARTON
FAMILLES RURALES	Isabelle LOVATO
US ARDRE ET VESLE	Serge AGNESSENS
LA JONC'K	Françoise POIRET
PETANQUE	Philippe REMEN
TENNIS DE TABLE	Vincent THOMAS
TENNIS	Annie BRETON
FERME PÉDAGOGIQUE LES IRISSELLES	Florian BEAUCREUX
LES 6 VILLAGES	Sébastien GRELET
E.S.A.T. de Jonchery	Françoise POIRET
Prévention routière	Catherine GERMOND
Correspondant défense	Jean-Eudes LHERBIER

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la collectivité par :
- 5 membres élus par le conseil municipal, complété par le Maire, Président.
- 5 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 5 délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration.

Ont été proclamés élus :

Françoise POIRET, Annie GODEBERT, Evelyne CHARTON, Fabien THOMAS, Bénédicte DUFRENNE.
Le Maire étant membre de droit.

Pièges à frelons



La mairie a fait l'acquisition de 10 pièges à frelons qui ont déjà trouvé preneurs au tarif individuel de 32,40 €.

Si toutefois vous étiez également intéressé(e)s, merci d'en avertir la mairie afin de prévoir éventuellement un nouvel achat groupé.